

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 96 (1951)
Heft: 1

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue de la presse :**Enquête sur l'éducation militaire**

La *Revue d'information militaire*, dans ses numéros 143, 145, 147, 156, 157 et 164 a publié sous le titre général *Enquête sur l'éducation militaire* une série d'études fort intéressantes.

Dans son introduction, la rédaction souligne que « l'Education militaire n'a de sens que sous la forme d'une préparation au combat. Cet entraînement comporte donc une mise en condition physique, une instruction technique et un travail d'adaptation psychologique correspondant aux trois groupes de facultés qui entrent en jeu dans l'action de la guerre. Cette réalité souligne la grandeur tragique de la mission du chef sur le champ de bataille. »

Le premier article *Propos sur l'éducation militaire*, par le colonel Champeaux (N° 143) « se propose de préciser les qualités et même les vertus qu'une éducation militaire bien comprise doit cultiver et indiquer également les procédés pour y parvenir. Il convient de faire appel au raisonnement, de préférer à un patriotisme émotionnel un patriotisme lucide, à une discipline machinale une discipline consciente, à une tactique d'automate une tactique d'homme qui observe, qui juge et décide. »

Le colonel Champeaux cite cinq facteurs d'éducation :

- *la foi* « le soldat doit savoir pourquoi il lui faut accepter de souffrir et de mourir, il doit comprendre pourquoi il combat ;
- *la discipline* qui « ne se fonde non sur le seul prestige du

chef, mais sur celui de la loi exprimée par la règle militaire : autorité du *chef légal*, fidélité au poste, disponibilité constante, respect du matériel appartenant à l'Etat, respect de la propriété d'autrui » ;

- *la vigueur physique* « le combat prend de plus en plus l'aspect d'un sport violent » ;
- *l'habileté technique* (rationalisation et normalisation des méthodes d'enseignement technique) ;
- *le sens tactique* (connaissance des effets des engins de guerre, appel aux facultés d'observation et d'intelligence, explication de la manœuvre).

Considérations sur l'éducation militaire, par le général Jousse (N° 145). Dans cette étude, l'auteur s'attache tout d'abord à relever certaines exagérations et erreurs « inspirées jadis par le souci très louable de remédier à des insuffisances notoires en matières d'éducation » et demande que l'éducation nationale soit logiquement conçue. Il n'est pas possible d'analyser ici ce travail très remarquable, ramassé, mais riche de substance et dont chaque phrase, chaque alinéa donne matière à réflexion.

Le capitaine Usureau, dans le numéro 147, traite *de la compétence de l'armée* et cherche à définir le champ d'action que sous-entend la formule Armée-Nation, « association de deux mots aujourd'hui déjà usés par suite de l'abus qu'on en a fait ». Il voit « trois terrains de doctrine où Armée et Nation se conjuguent avec logique » :

- la préparation et la conduite de la guerre sur le plan de la Défense Nationale ;
- l'étude de la structure des forces armées ;
- l'instruction et l'éducation militaires de la Nation, la mission des cadres.

Sous le titre *La Notion d'éducation militaire* (N° 153) le capitaine de Corvette Brunel donne son avis sur le sens à donner au terme éducation militaire.

« L'éducation se rapporte par définition au développement

de facultés qui font partie de la nature humaine, que ces facultés soient latentes ou déjà manifestes. Elle vise un *état* de l'individu. Elle a pour objet le comportement humain en tout ce qui n'exige pas l'application d'une compétence technique : elle concerne l'homme et non le spécialiste.

Il y a donc une *éducation* militaire dans la mesure où les facultés de l'homme sont nécessaires au combattant. »

Puis l'auteur analyse les buts de l'éducation militaire (selon des « constantes » humaines) et de l'instruction militaire (selon des « variables » techniques) et apporte ainsi une contribution intéressante à ce débat institué par la revue d'information militaire.

Le rôle éducatif de l'armée par le Chef d'Escadron Chandennais est le titre de la quatrième étude (N° 156) qui cherche également « à situer le problème plus qu'à proposer une solution. » Après avoir défini ce qu'il entend par éducation, le Chef d'Escadron Chandennais énumère les besoins propres de l'armée qui « en temps de paix doit former des individus aptes à s'adapter au mieux aux actes de guerre. » Les considérations qui suivent concernent l'armée française en particulier mais doivent également nous préoccuper et méritent à ce titre toute notre attention : éducation nationale préalable, contribution de l'armée à l'éducation nationale (« le service militaire est pour le jeune homme un *choc* psychologique et un tournant important de sa vie »). Il ne s'agit pas à ce propos de donner des cours mais de créer plutôt un *climat* favorable, rôle par excellence de l'officier. Seulement il faut que l'officier ait reçu lui-même une éducation préalable (connaissances psychologiques). En conclusion, l'auteur souligne : « L'éducation agit sur le plan affectif et doit donc faire appel en permanence à des connaissances sérieuses en psychologie « profonde » et en psychologie « dynamique ». De plus elle nécessite la mise en œuvre de moyens pédagogiques techniques. L'officier doit être formé en conséquence tant par son éducation personnelle que par un enseignement technique adéquat. »

« Enfin il paraît bien évident que la question de l'éducation dans l'armée dépasse l'armée. Elle se place sur le plan de la Défense Nationale et est, par conséquent, d'ordre gouvernemental. L'armée conservera dans ce domaine comme dans d'autres son rôle d'organe d'exécution. »

Le général L. M. Chassin dans *Réflexions sur l'éducation militaire* (N° 157) définit tout d'abord ce qu'il appelle « l'homo militaris », « monsieur dont la fonction essentielle est de défendre une entité, qui s'appelle la patrie, contre des attaques venues de l'extérieur et qui doit être prêt à donner sans hésiter sa vie pour cette défense. »

« Il doit donc :

- croire en sa patrie ;
- être capable de la défendre physiquement, moralement et intellectuellement ;
- être prêt à se sacrifier pour elle.

L'éducation étant la formation morale de l'individu, il s'agit de l'enthousiasmer, frapper son imagination ; il s'agit encore de développer une saine émulation, créer l'esprit de corps.

Pour les militaires sous les armes il convient ainsi de conserver ou d'acquérir *la foi*, pour ceux qui ne sont pas encore en service, les jeunes, il faut leur montrer ce qu'est le *devoir patriotique*, pour ceux qui ont passé par l'armée ils doivent garder de l'intérêt pour la Défense Nationale de leur patrie.

« L'éducation militaire d'un peuple doit commencer par l'éducation de ses élites. Elle doit se poursuivre par celle des masses. » Et le général Chassin conclut son étude par ces mots :

« Garder la foi en notre patrie, acquérir et conserver des réflexes de défense, voilà l'éducation militaire. »

Dans un dernier article (N° 164) le capitaine de Corvette Brunel (voir déjà N° 153) sous le titre *La substance de la formation militaire* « fait l'inventaire des principaux facteurs

qui concourent à la « mise en condition » du combattant et qui constituent ainsi la substance de la formation militaire. »

C'est ainsi que le capitaine de Corvette Brunel cite tout d'abord la *discipline*, condition essentielle de l'ordre, discipline des gestes mais aussi de l'esprit. « Le premier acte du militaire qui consiste à se rendre au combat est un acte de discipline. » Vient ensuite *le courage*, pour vaincre l'instinct de conservation, courage physique, courage de caractère ou d'opinion, courage civique et courage moral. *La compétence*, qui est un ensemble de qualités et d'aptitudes, aptitude à démontrer l'utilité et provoquer l'intérêt, aptitude à comprendre, à juger aussi, aptitude pédagogique. *L'initiative* qui suppose le sens des responsabilités et la confiance en soi ; *le moral*, enfin, moral fait de conviction et de confiance.

« C'est par un contact permanent avec ses hommes, par une sollicitude clairvoyante que l'officier pourra connaître et mieux former ceux qu'il a pour vocation de préparer au combat. C'est en s'intéressant à eux qu'il les intéressera à la mission de l'armée, à leur propre mission. C'est en partageant leurs succès comme leurs échecs et en donnant toujours l'exemple qu'il gagnera leur confiance et méritera leur dévouement. »

« Il serait difficile de trouver meilleure conclusion à cette rapide analyse d'études remises à la Revue d'information militaire dans le cadre de son « Enquête sur l'éducation militaire ». »

Major V.

Revue de défense nationale

(Paris, octobre - novembre 1950)

Dans une remarquable étude intitulée *l'action aérienne et les opérations terrestres*, *** définit l'aide apportée aux forces terrestres par les forces aériennes tactiques sous les trois formes du renseignement, des feux et de la défense aérienne des armées. En guise d'introduction, il précise certaines notions de terminologie militaire, n'étant pas entièrement d'accord avec les applications officielles. Les deux formes d'emploi de l'aviation sont dénommées opérations indépendantes ayant pour objectifs « la lutte contre les forces aériennes adverses et l'attaque du potentiel de guerre ennemi », et opérations d'appui aérien, lorsqu'elles s'exécutent en liaison étroite avec les forces de surface. Or pour la première, le mot indépendant pourrait choquer le combattant terrestre, alors que pour la seconde, le mot appui marque tout de même une trop grande relativité entre les missions terrestres et aériennes. Pour éviter toute confusion, *** propose de classer ces opérations en actions stratégiques, comprenant « la défense du potentiel de guerre ami et l'attaque du potentiel de guerre ennemi », et actions aériennes tactiques, dans lesquelles l'armée de l'air intègre son effort à celui des autres armées.

Renseignement aérien. — Distinguons le renseignement lointain, qui a pour but de préciser l'axe d'effort principal de l'ennemi en fonction de ses arrières, et le renseignement rapproché qui doit dévoiler le dispositif offensif ou défensif de l'ennemi, le déploiement de l'artillerie et l'articulation des réserves tactiques. « L'aviation de renseignement doit être considérée désormais comme les yeux du haut commandement ».

Remarque intéressante pour nous : elle peut s'affranchir dans une certaine mesure de la principale règle d'emploi des autres forces aériennes, à savoir la conquête préalable d'un certain degré de supériorité aérienne. Grâce à sa vitesse et à la fluidité de son dispositif elle est susceptible d'apporter aux forces terrestres une aide extrêmement efficace et, ceci, dès le début d'un conflit. »

Feux aériens. — Feux qui prolongent de façon illimitée les trajectoires des armes terrestres et particulièrement de la DCA et de l'Art. Si leur effet moral est considérable, ils sont tout de même grevés d'une très lourde servitude : le manque de permanence de leur action et leurs moyens de feu restent limités, bien que les progrès techniques augmentent sans cesse la souplesse, la puissance et la précision de leur action. Comment répartir ces feux dans l'espace pour répondre aux besoins des forces terrestres ? Trois catégories de missions : *la défense aérienne des armées*, que *** place en première urgence, ayant pour but d'interdire l'action des forces aériennes ennemies dans la zone des armées ; *l'intervention indirecte*, qui « isole la zone de bataille dans les territoires contrôlés par l'ennemi, de façon à empêcher l'arrivée de ses réserves et de ses ravitaillements... » et ceci sur une ligne d'engagement que détermineront en commun accord les commandements aérien et terrestre. En raison de l'ampleur du champ de bataille, des opérations de ce genre doivent être évidemment déclenchées à l'avance en sacrifiant résolument l'effet de surprise aux effets de destruction. Leur efficacité n'est garantie que si elles ne laissent aucun répit aux mouvements de l'ennemi de jour comme de nuit. Quant à la dernière catégorie, missions *d'intervention directe*, « elle apporte aux forces terrestres le soutien positif et immédiat des feux aériens » exécutés par le commandement aérien sur les objectifs et sur les axes précisés par le commandement terrestre en tenant compte de l'ordre d'urgence, des moyens disponibles et des possibilités techniques d'exécution. *** analyse ensuite l'im-

portant problème des *transports aériens* sous ses aspects différents, transport de troupes sous forme d'opérations aéroportées ou sous forme d'aérotransport (déplacement rapide de réserves), ravitaillement, évacuations, autant de missions qui ne peuvent s'exécuter qu'avec une supériorité aérienne certaine.

En revanche et à titre de réciprocité, tenant compte du fait que le rendement de l'avion est « en raison inverse de la distance qui le sépare de l'objectif », les forces de surface doivent conquérir et conserver des bases aériennes favorables, elles doivent assurer la protection des installations et des organes de liaison de l'aviation au sol, elles doivent assurer l'identification des objectifs et jalonner les lignes de leurs propres troupes.

Le général Chassin consacre un article à *un grand penseur militaire britannique, B. H. Liddel Hart*. Biographe et historien de grande classe, c'est surtout comme théoricien de l'art de la guerre et particulièrement comme apôtre de la guerre mécanisée que Liddel Hart passera à la postérité. Sa doctrine peut se résumer en ces six axiomes, également applicables à la stratégie et à la tactique :

- « 1) Choisissez la ligne la moins normale, la plus inattendue.
- 2) Exploitez la moindre résistance.
- 3) Entamez des opérations pouvant atteindre plusieurs objectifs.
- 4) Veillez à ce que votre plan et vos dispositions soient souples et adaptables.
- 5) Ne portez pas de coup que votre adversaire puisse parer.
- 6) Ne renouvelez pas une attaque qui a échoué. »

« Il faut pour vaincre résoudre deux problèmes : désorganiser et exploiter. »

Maître dans l'organisation et l'emploi tactique des forces, c'est lui qui a conçu la division blindée britannique en appli-

cant son idée maîtresse : « la mobilité est l'essence même de la guerre. Le blindé doit donc être essentiellement rapide, de manière à pouvoir opérer une pénétration stratégique profonde et à couper les communications de l'ennemi loin derrière le front. Parallèlement l'infanterie doit devenir une partie importante des forces blindées, étant elle-même transportée à travers le champs de bataille par des véhicules blindés. »

C'est en se penchant sur l'histoire que ce grand penseur militaire a pu prédire les formes nouvelles de la guerre, évitant par là l'écueil dans lequel sont tombés tous ceux qui ont prolongé régulièrement la courbe de l'histoire au delà de ce point où l'ensemble des facteurs nouveaux tend à en modifier la direction. Aussi bien en Grande-Bretagne qu'à l'étranger Liddel Hart a eu la satisfaction d'assister à la réalisation pratique de ces théories. Patton, Guderian, Rommel ne se faisaient-ils un honneur de compter parmi ses disciples ?

Autres articles. — *R.D.N. d'octobre* : « La politique américaine des bases aériennes et navales » par M. Chardonnet. — « Le facteur temps et le réarmement de l'Occident » par le Lt-colonel Debau. — « L'Union Sud-Africaine, axe politique de l'Afrique australe » par M. Goblet. — « Les origines stratégiques de Paris capitale » par M. Gougenheim.

R.D.N. de novembre : « Que serait la future bataille mondiale ? » par le contre-amiral Baryot. — « L'école Polytechnique, pépinière de la défense nationale » par l'ingénieur militaire en chef Maurice de Lorris. — « Quelques impressions sur le Pacifique au temps des avions à moteur » par M. de Rouville. — « Bernadotte l'astucieux » par M. Augustin Thierry.

D.
